

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 23

Pour : 23

Date de la convocation : 24 mars 2026

Séance du 31 Mars 2026

Délibération 2026 – 31-03 - 07

L'an deux mil vingt-six le 31 mars

À 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD	Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL
Françoise BERTHOUD	Marie-Laure RITTON	Sébastien LEQUEUX
Loïc BON	Karine THIBERT	Andy GOUJON
Aurélie PAYOT	Cédric GREGOIRE	Cécile CREUSEVAUT
Sébastien JAEGY	Denise ZARAGOZA	Ufuk YUKSEL
Charlène SOUPE	Christophe DESMARIS	Laurence PAQUELET
Rémi TEYSSOT	Delphine STEPHAN	Sébastien DURAFFOURG

Absent(e) excusé(e) : René TRONCY

Pouvoirs : René TRONCY donne pouvoir à Claude RABUEL

Secrétaire de séance : Elodie DESMARIS

Objet : Election du délégué à la SPL INTERRA

Objet : Désignation du délégué à la SPL INTERRA

La commune est actionnaire de la SPL INTERRA avec 5 actions. La commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires un administrateur qui siègera au sein du conseil d'administration de la SPL INTERRA.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune. Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur René TRONCY, Maire comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SPL INTERRA.
- **ACCEPTE** en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.
- **DÉSIGNE** Monsieur René TRONCY, Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

03 AVR. 2026

**Adopté à l'unanimité,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain GIVORD**

